

ACIREPh

Association pour la **Cr**éation d'**I**nstituts de **R**echerche sur l'**E**nseignement de la **Ph**ilosophie

Communiqué

Après avoir été suspendu abusivement de ses fonctions, Jean-François Chazerans se voit infliger une sanction incompréhensible puisque même le procureur de la République de Poitiers a classé l'affaire sans suite. Pour l'ACIREPh, l'enjeu dépasse la situation locale et le cas particulier de notre collègue professeur de philosophie : il s'agit d'une décision arbitraire, discrétionnaire, d'une inquiétante brutalité, qui contredit les exigences les plus élémentaires et les conditions de possibilité mêmes d'un enseignement de philosophie. Si les professeurs de philosophie veulent pouvoir former l'esprit critique des élèves qu'ils ont en charge, ils doivent pouvoir organiser des débats en classe, sans risquer d'être sanctionnés sur la seule base de dénonciations formulées par des parents d'élèves, dans la mesure où il arrive que des élèves confondent l'expression d'une idée par le professeur ou un élève à des fins d'examen critique, avec la pensée de celui qui expose l'idée. C'est pourquoi l'ACIREPh exprime sa solidarité avec notre collègue, s'associe à la pétition intersyndicale le concernant et demande la levée de la sanction prise contre lui.

Motion décidée à la majorité du C.A. de l'ACIREPh,
à Paris, le 2 avril 2015

* * *

ACIREPh, 108 rue de Turenne, 75003 PARIS

www.acireph.org